



Accord Droit à la Déconnexion à Enedis



12/01/2022

L'Alliance dit OUI à l'accord Droit à la Déconnexion !

Après 10 mois, la négociation de l'accord Droit à la Déconnexion s'est conclue le 13 décembre 2021. La CFE Énergies a engagé sa signature pour les avancées par rapport au précédent accord.



Des victoires obtenues !

La CFE Énergies a obtenu **gain de cause sur plusieurs de ses revendications** !

Un nouvel accord

Initialement, la Direction souhaitait prolonger l'accord existant avec un avenant. L'accord n'ayant pas fait ses preuves, la CFE Énergies demandait à repartir sur des bases saines avec un **nouvel accord. Elle a été entendue.**

L'engagement du COMEX, et des Directeurs / Directrices d'Unités

Pour qu'un accord fonctionne, il faut l'**engagement du plus haut niveau de l'entreprise.**

La charte, signée par le COMEX et les Directeurs / Directrices d'Unités les engage sur le droit à la déconnexion. Notamment, cette charte stipule qu'il **ne peut y avoir de sollicitation managériale par mail ou smartphone en dehors de heures de travail.** Les réunions doivent avoir lieu pendant les horaires de

travail et ne doivent pas se terminer au-delà de 18h.

La mise en place d'indicateurs

Des indicateurs, reprenant les volumes de mails échangés en Heures Ouvrées et en Heures Non Ouvrées, par unité et par domaine, **seront communiqués chaque mois aux unités, et aux organisations syndicales.**

Une durée d'accord modérée

Alors que la Direction souhaitait engager cet accord sur 4 ans, la CFE Énergies a fait valoir la **rapidité des évolutions technologiques et d'organisation du travail** pour demander que la durée de l'accord soit ramenée sur 3 ans. Elle a obtenu satisfaction.

Quelques points de vigilance



Un catalogue de bonnes intentions

L'accord se base beaucoup sur du **savoir-être** : incitation à réguler l'utilisation des outils numériques, paramétrage de ces outils, priorisation des activités, sensibilisations en e-learning, etc. Le droit à la déconnexion risque de **relever du bon vouloir de chacun.**

Prôner l'évolution des outils informatiques

Alors que la CFE Énergies revendiquait la possibilité d'**appuyer le droit à la déconnexion par le paramétrage des outils informatiques** (par ex. pouvoir envoyer les mails en différé sans être connecté) la Direction a argué que la mutualisation avec EDF rendait toute action impossible... Cependant un **groupe de travail** sera mis en place afin d'examiner les possibilités de **faire évoluer le système informatique.**

L'Alliance CFE UNSA Énergies sera particulièrement vigilante à l'application et au suivi de cet accord afin que chacune et chacun puisse profiter de son droit à la déconnexion.

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

CFE Énergies
UNSA Énergie
www.cfe-energies.com
www.unsa-energie.fr